Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20211123-2021-79b-DE Date de télétransmission : 23/11/2021 Date de réception préfecture : 23/11/2021



Date de convocation :

10/10/2021

En exercice: 29

Présents: 21

Votants: 28

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents: Mmes Mrs Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGES, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, OLIVE Denis, Claudie SERRE, Maryse NOGUES, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Amande IGLESIAS, Caroline MERLE, Melissa OBBiH, Nicole HERISSON, Georges LLOBET, Danielle POUDADE, Daniel RENOULEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Naïma METLAINE (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Annabelle ALLESSANDRIA), Damien OTON (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Yassine SEBHAOUI (pouvoir à Caroline PAGES), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE).

Absente: Melle Jade SAVOYE

Mme Danielle POUDADE e a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/79 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2022

Le prix au m3 de l'eau consommée et de la redevance d'assainissement, ainsi que la prime fixe, doivent être fixés pour 2022.

Le Maire propose de maintenir les tarifs 2021.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

FIXE pour 2022 le prix de l'eau, la redevance d'assainissement, et les primes fixes des deux services, aux montants ci-après :

Prix du mètre cube d'eau consommée : 2,16 € HT

dont 0,163 € HT pour la redevance préservation des ressources en eau

Prix de la redevance d'assainissement par mètre cube : 1,26 € HT

Montant de la prime fixe (Service de l'eau): 40,00 € HT

■ Montant de la prime fixe (Service de l'assainissement) : 32,00 € HT

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Fait à Ille sur Tet, le 18 novembre 2021

William BURGHOFFER

Le Maire